

**DOSSIER MODIFIE SUITE AU CONTRÔLE DE  
LEGALITE DU 26 MAI 2020**



**PLAN DE ZONAGE  
les écarts**

**5.3**

- ▶ Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 15 septembre 2017
- ▶ Arrêt du projet le 13 septembre 2019
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 02 janvier au 03 février 2020
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 mars 2020

ECHELLE :  
**1/1000**

PHASE :  
**Approbation**

**en perspective**  
urbanisme & aménagement  
4bis rue Saint-Barthélemy - 28000 Chartres - TEL : 02 37 30 26 75  
courriel : agence@enperspective-urba.com

Vu pour être annexé à la  
délibération du conseil municipal  
du 13 mars 2020  
approuvant l'élaboration du  
plan local d'urbanisme  
de la commune de Corbreuse  
Le Maire,

- Limite communale
- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine bourg
- Ub** Zone urbaine faubourg
- Ue** Zone urbaine équipements
- Uj** Zone urbaine jardins
- Ux** Zone urbaine activités
- 1AU** Zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat
- 1AUe** Zone d'urbanisation future à court terme à dominante équipement
- A** Zone à vocation agricole
- N** Zone naturelle
- Ne** Zone naturelle équipement
- Nzh** Zone naturelle zone humide avérée
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (bénéficiaire: commune de Corbreuse)  
1 : élargissement voie vers le cimetière  
2 : création voie douce entre le village et la vallée de l'Orge  
3 : création voie de la rue de l'Orme Creux vers la zone 1AU  
4 : aménagement de la zone 1AUe
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués
- Marge de protection des lisières du massif forestier en dans les sites urbains constitués
- Zone inondable (indice I)
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Éléments bâtis identifiés au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
- Éléments paysagers identifiés ou à créer au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Zones humides probables

